



DIPLÔMES

La commune de Boulogny, récompensera, comme chaque année, les élèves et étudiants de Boulogny ayant obtenu un diplôme au cours de l'année scolaire **2023/2024**.

Les diplômes, attestations ou relevés de notes de l'établissement scolaire, sont à déposer en mairie, bureau des affaires scolaires jusqu'au :

20 NOVEMBRE 2024

Une réception aura lieu courant décembre au cours de laquelle des chèques « CADO » seront remis à chacun des diplômés.